LE STATUT MODERNE DU TRAVAIL AU SÉNAT ET A LA CHAMBRE

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

L'art. 7 bis, texte nouveau de la commission, est adopté.

Le président donne lecture de l'art. 8.

Les salaires et le coût de la vie

M. Chautemps pose la question de confiance contre un amendement de M. Moulion qui est repoussé

M. Moulion défend un amendement tendant à remplacer les mots : « proportionner » à la variation constatée, les salaires », par les mots « reviser les salaires ».

M. Chautemps : Va-t-on se battre sur des mots et faire de la grammaire ?

M. Moulion : Il ne s'agit pas de grammaire. Le Sénat ne veut pas de l'échelle mobile. Tout le problème est là, il faut que le débat soit clair, net et complet.

M. Jacquier : La commission repousse l'amendement de M. Moulion.

M. Chautemps : Le gouvernement le repousse également.

Voix à droite : Pourquoi ?

M. Chautemps : Le gouvernement veut la paix sociale. Il faut que le pays le sache et qu'il sache aussi ceux qui veulent l'empêcher. Depuis vingt mois, le pays vit sous un régime d'arbitrage que vous avez voté et qui a donné des résultats excellents, puisque le nombre des grèves a diminué de moitié. J'aurais volontiers maintenu ce régime ; mais, à la Chambre, on a demandé l'échelle mobile automatique, je m'y suis opposé.

On est alors entré dans la recherche d'une formule différente : on a voulu revenir au système de l'arbitrage. Il faut reconnaître que la revendication pour l'échelle mobile contenait une part de vérité, car des arbitres ont pris un peu trop de liberté avec l'équité, certains ont tenu compte des nécessités économiques, d'autres ont repoussé toute hausse, même après avoir reconnu la hausse du prix de la vie. C'est en s'inspirant de l'expérience que l'on a jugé nécessaire d'introduire quelques règles dans la loi pour guider l'action des arbitres.

Pour le minimum vital, on a estimé qu'il était nécessaire d'ajuster cette partie du salaire à la hausse des prix ; mais on a réservé aux employeurs le moyen de faire la preuve contraire et de démontrer l'impossibilité de procéder à cet ajustement.

La Chambre voulait en premier lieu assujettir les employeurs, pris individuellement, à faire la preuve pour leur entreprise de l'impossibilité de supporter l'ajustement des salaires. Le Sénat n'a jamais admis ce point de vue et j'ai soutenu sa thèse en faisant admettre que le texte vise « la branche d'activité professionnelle ».

D'autre part, j'ai soutenu qu'il ne pourrait être versé aux débats que les documents que voudraient bien y verser les parties sans nulle contrainte, c'est ce que dit le nouveau texte. Je demande au Sénat de tenir compte d'un tel effort de conciliation.

Nul plus que moi, répond M. Mauion, n'est attaché à la paix sociale. Mais il est advenu que la C.G.T. a exigé l'adoption de l'échelle mobile. Or, il n'est pas possible qu'une partie de la nation veuille imposer sa volonté au reste de la nation au détriment de la rénovation économique.

L'échelle mobile empêchera la reprise de la production nécessaire pour enrayer le déficit. C'est pourquoi je maintiens mon amendement.

Le débat est à la fois complètement minime et grave répond le Président du Conseil, nul ne peut méconnaître l'esprit passionné de conciliation dont j'ai fait preuve.

Si l'amendement est voté, le gouvernement se désintéressera de la suite des débats.

Les urnes circulent dans une certaine effervescence. L'amendement de M. Moulion est rejeté par 178 voix contre 68 (Applaudissements).

Le Sénat examine et vote l'art. 8 par alinéa.

A l'alinéa 4 (définition de l'indice officiel), M. Valadier fait admettre la disposition suivante acceptée par le ministre du Travail : « Cet indice officiel sera établi par une commission spéciale, présidée par un haut fonctionnaire de la Cour des comptes ».

On en arrive à l'alinéa 7 (Communication des documents).

M. Fourcade rappelle que le Président du Conseil a, devant l'autre assemblée, désavoué l'interprétation de la C.G.T., mais il faut avouer que son interprétation n'a pas été favorablement accueillie par la Chambre, puisqu'un amendement de M. Mallarmé qui tendait à sanctionner cette interprétation, a été repoussé et M. Monmousseau a déclaré que la Chambre maintenait son interprétation antérieure. C'est donc sagement que la Commission propose au Sénat le texte actuellement en discussion. M. Fourcade demande au Président du Conseil de dire qu'il soutiendra devant la Chambre le texte du Sénat.

M. Camille Chautemps déclare qu'il prend volontiers l'engagement qu'on lui demande. L'alinéa 7 est adopté.

M. Lebert parle sur l'ensemble de l'article. Si, dit-il, nous n'instituons pas vraiment d'échelle mobile, nous accordons pourtant une échelle d'une certaine mobilité. Or, il existe des salaires qui atteignent 20 et même 100.000 frs. Seront-ils majorés comme ce que l'on a appelé le salaire vital ?

M. de Blois signale à son tour les dangers de l'échelle mobile laquelle est indéfinie dit-il, dans le texte de la Commission. Il craint que, comme pour la loi de 40 heures, on tire du texte que votera le Sénat des conséquences dont le pays aura à souffrir.

M. Desjardin s'inquiète des répercussions de l'art. 8 sur le budget de la France et des collectivités publiques.

« On organise la hausse, dit-il. Demain les fonctionnaires vont demander aussi l'échelle mobile; l'économie nationale va se trouver affectée gravement par la surcharge qui va résulter de la hausse des salaires sur la production nationale. Le gouvernement vit toujours dans l'illusion de la théorie du pouvoir d'achat; cette loi va, comme tant d'autres, votée sous le signe de cette théorie, non pas améliorer le sort de la classe ouvrière mais l'aggraver. »

L'ensemble de l'art. 8 est adopté au scrutin public par 194 voix contre 62.

L'article 9 adopté conforme par la Chambre, n'est pas mis aux voix.

L'article 10 (sentences arbitrales) est adopté avec un amendement de M. Chaumié, accepté par le ministre du Travail.

L'article 10 A (composition de la Cour supérieure d'arbitrage) est voté avec une modification de forme proposée par M. Fourcade.

Les derniers articles sont adoptés conformément aux propositions de la commission et l'ensemble est voté à mains levées.

M. Camille Chautemps insiste pour que le Sénat tienne séance ce soir pour examiner le projet après que la Chambre aura statué une deuxième fois sur le texte en discussion.

Le Sénat décide de tenir séance à 22 h.

La séance est suspendue à 19 h.

La séance a reprise à 23 h. M. Frossard a constaté que la Chambre n'avait pas terminé ses délibérations. Quelques protestations se sont fait entendre à droite contre la manière dont ont été conduites les discussions.

Le Sénat a décidé de se réunir mercredi à 15 h.

La séance a été suspendue à 23 h. 5.

A LA CHAMBRE

Paris, 1er mars. — La séance est ouverte à 20 h., sous la présidence de M. Edouard Herriot. Au banc du gouvernement on remarque M. Ramadier.

La Chambre reprend en troisième lecture la discussion du projet de loi sur les procédures de conciliation et d'arbitrage.

Le rapport de la Commission du Travail

M. Jules Moch fait connaître les modifications apportées par la commission du travail au texte du Sénat. Il propose de reprendre le texte de la Chambre pour l'art. 1er sur le champ d'application de la loi.

L'article 4 (liste de surarbitres) est conforme au texte du Sénat.

M. Jules Moch propose à la Chambre de reprendre l'art. 6 (des règlements d'administration publique détermineront les modalités de la procédure de conciliation et d'arbitrage applicable aux entreprises pour lesquelles cette procédure n'aurait pas été fixée par une convention collective et aux différends collectifs intéressant les salariés de profession autre qu'industrielle ou commerciale).

Le rapporteur général propose le vote d'un nouveau paragraphe qui doit donner satisfaction au Sénat et qui est ainsi conçu: « En ce qui concerne les professions agricoles, cette procédure ne s'appliquera qu'aux établissements découpant habituellement trois salariés et plus ainsi qu'à ceux dont l'employeur et les salariés sont liés par une convention collective de travail locale, régionale ou nationale.

M. Jules Moch expose le second point de friction avec le Sénat: l'art. 6 bis et l'art. 8.

Il propose un texte transactionnel ainsi conçu:

« Article 8. — Si la variation accusée par celui des indices officiels du coût de la vie considéré lors de l'établissement des salaires en cause est d'au moins 5 % depuis la date d'établissement de ces salaires, les arbitres ou le surarbitre doivent proportionner à la variation constatée les salaires dont cette variation rend la modification nécessaire ainsi que les allocations familiales à moins que la partie patronale ne leur apporte la preuve que cet ajustement est incompatible avec les conditions économiques de la branche locale, régionale ou nationale d'activité économique dans laquelle s'est produit le différend.

« Dans ce dernier cas, les salaires seront fixés par les arbitres s'ils sont d'accord ou, à défaut d'accord, par le surarbitre au niveau compatible avec les possibilités de la branche locale, régionale ou nationale d'activité économique dans laquelle s'est produit le différend.

La révision prévue aux deux précédents paragraphes ne pourra être effectuée que tous les six mois à moins que la hausse de l'indice officiel considérée atteigne 10 %, auquel cas, la révision pourra intervenir aussitôt connu cet indice.

Article 8 bis. — Les documents versés au débat par les parties seront communiqués à l'arbitre patronal et à l'arbitre ouvrier et, en cas de surarbitrage, discutés contradictoirement par eux en présence du surarbitre. Le surarbitre et les arbitres seront tenus au secret professionnel.

M. Jules Moch propose à la Chambre de voter l'article 7 bis conforme au texte du Sénat. Il propose des textes transactionnels pour les articles 10 (recours devant la Cour supérieure d'arbitrage), 10 A (composition de la Cour supérieure d'arbitrage). La commission accepte les textes du Sénat pour les articles 10 ter et 11 et propose de reprendre l'art. 12 du projet du gouvernement.

La discussion des articles

La discussion générale est close.

La Chambre vote l'article 1er et l'article 5.

M. Coquillaud (Vienne) demande la suppression du 2e paragraphe de l'art. 6 relatif aux professions agricoles.

M. Blaisot (Calvados) appuie son collègue. Le Sénat, répondant à un appel du président du Conseil a décidé de discuter le 8 mars le projet de l'extension des conventions collectives à l'agriculture. Pourquoi dès lors la Chambre s'entêterait-elle ?

M. Ramadier déclare que le texte de la Commission de la Chambre marque un réel effort de conciliation. Il demandera donc au Sénat de l'adopter.

L'amendement de M. Coquillaud est repoussé par 352 voix contre 216 et l'article 6 est adopté.

La Chambre aborde l'examen de l'article 8.

M. Chautemps adjure la Commission de faire un nouvel effort de conciliation et rappelle qu'il a posé au Sénat la question de confiance sur cet article.

L'article 8 est réservé pour un nouvel examen en commission.

L'article 8 bis est aussi réservé à la demande de M. Chautemps.

Les derniers articles sont adoptés.

La séance est suspendue à 21 h. 45 pour permettre à la Commission d'élaborer les nouveaux textes des articles 8 et 8 bis.

La Commission du Travail reprend l'examen des articles 8 et 8 bis relatifs aux variations de salaires, mais elle est elle-même divisée

Au cours de la réunion de la Commission du travail, M. Monmousseau, communiste, s'est élevé vivement contre le texte sénatorial des articles 8 et 8 bis et a déclaré que la Chambre ne pouvait aller au delà des concessions faites, la veille, et qu'en tout cas, son groupe se refuserait à accepter de se rallier, comme le demandait le président du Conseil, aux dispositions votées au Luxembourg en ce qui concerne la variation des salaires en fonction du prix de la vie.

M. Izard, socialiste, a exposé ensuite les points essentiels de divergence entre la Chambre et le Sénat; d'une part l'expression « économie nationale » que ses amis et lui ne peuvent admettre et, d'autre part, la révision obligatoire des salaires en cas de hausse des indices atteignant 10 %, que le Sénat a supprimé.

L'accord n'ayant pu s'établir entre les représentants de la majorité au sein de la Commission, celle-ci a suspendu ses délibérations jusqu'à 22 h. 45 pour permettre aux commissaires socialistes et communistes de se concerter avec leurs collègues de groupes.

Il y a lieu de noter qu'au cours de la séance publique, M. Camille Chautemps s'était entretenu à plusieurs reprises avec MM. Jules Moch et Léon Blum, dans le dessein de rechercher avec le rapporteur général et le président du groupe socialiste, un terrain d'entente.

Les groupes délibèrent à leur tour et la commission reprend son texte...

Au cours de la réunion du groupe socialiste, les commissaires ont reçu mission de proposer un nouveau texte transactionnel qui nécessite une quatrième lecture devant la Chambre demain après-midi, après convocation de la délégation des gauches et réunion plénière du groupe socialiste.

De leur côté, les communistes ont décidé de ne pas accepter le texte du Sénat et de reprendre éventuellement celui de la Chambre. La commission du Travail a poursuivi ensuite ses délibérations, par 10 voix contre 9 abstentions, elle a repris purement et simplement le texte précédemment voté à la Chambre.

...de même que la Chambre

La séance de la Chambre est reprise à 23 h. 35, sous la présidence de M. Edouard Herriot.

M. Lamblin, rapporteur, fait part à la Chambre du résultat des délibérations de la commission du travail.

Le président met aux voix le texte de la commission des articles 8 et 8 bis.

Plusieurs députés du centre crient : L'avis du gouvernement ?

Mais, ni M. Chautemps, ni M. Ramadier, n'interviennent.

L'art. 8 (texte de la commission), mis aux voix, est adopté par 349 voix contre 229.

L'art. 8 bis est adopté à mains levées.

L'ensemble du projet de loi est adopté en troisième lecture, par 300 voix contre 203.

A la demande du gouvernement, la prochaine séance est fixée à mercredi à 21 h.

La séance est levée à 23 h. 55.

A Grenoble, rentrant ivre chez lui un ouvrier mécanicien tue les deux filles de son amie et se suicide

Grenoble, 1er mars. — Un drame de l'ivresse qui a fait trois victimes s'est déroulé mardi après-midi, à Grenoble. Un ouvrier mécanicien, Emile Veyrat, rentrant ivre chez lui, a menacé son amie de son revolver. Les deux filles de celle-ci, voulant la protéger, ont été tuées. Le meurtrier s'est ensuite suicidé.

DERNIÈRE HEURE

« Les procès de Moscou causent le plus grave préjudice à la cause des travailleurs dans le monde entier », déclare un communiqué de la Fédération syndicale internationale et de l'Internationale socialiste

Bruxelles, 1er mars. — Les présidents et secrétaires de la Fédération syndicale internationale et de l'Internationale socialiste ouvrière ont tenu une réunion commune mardi soir, à Bruxelles. Ils ont décidé de réunir les 15 et 16 mars, à Paris, une conférence commune des deux Internationales en vue de discuter de la situation européenne et de la guerre en Extrême-Orient.

Ils ont aussi décidé d'envoyer au gouvernement soviétique un télégramme au sujet du nouveau procès de Moscou.

Dans ce télégramme, les signataires: MM. Citrine, Schevenels, de Brouckère et Adler rappellent que les procès de Zinoviev et de ses quinze co-accusés, celui de Radek entre autres, ont laissé dans l'opinion publique des doutes graves au sujet de la justice des sentences. Depuis, des centaines d'hommes ont été fusillés sans procès public.

« A la veille d'un nouveau procès, disent les signataires, nous estimons de nouveau de notre devoir d'attirer l'attention du gouvernement soviétique sur le préjudice causé par ces procès et exécutions à la cause des travailleurs dans le monde entier.

» Nous ne pouvons voir sans inquiétudes l'attitude de la presse officielle soviétique, condamnant sans distinction les accusés, avant qu'aucune preuve de leur culpabilité ait été fournie.

» Pareille attitude nous paraît totalement contraire aux principes élémentaires de justice. »

La peine du chat à neuf queues a été appliquée à un jeune dévoyé anglais

Londres, 1er mars. — En dépit des efforts tentés jusqu'au dernier moment par ses amis auprès du ministère de l'intérieur, un des auteurs du vol de bijoux du « Hyde park Hotel », David Wilmer, a été soumis mardi matin dans la prison de Wormwood Scrubbs, au terrible châtiment de la flagellation.

On se souvient de la sensation qu'avait causée il y a quinze jours, le verdict qu'avait prononcé contre eux le lord chief de justice, président de la Cour d'assises de Londres.

« Harley, 7 ans de travaux forcés et vingt coups du chat à neuf queues ; Wilmer, 5 ans de travaux forcés et quinze coups du chat », avait dit, au milieu d'un silence de mort, le magistrat, en rappelant que les condamnés n'avaient pas hésité à frapper de la façon la plus sauvage, M. Bellenger qu'ils avaient attiré dans un guet-apens.

L'Angleterre a renforcé la garnison de Gibraltar

Londres, 1er mars. — Aux Communes, répondant à une question de M. Alexander ancien premier lord de l'amirauté dans un cabinet de travailliste, sur de récentes déclarations du général Queipo de Llano, touchant les vues des Espagnols nationalistes, sur Gibraltar, M. Neville Chamberlain a déclaré que des représentations avaient été faites aux autorités nationalistes espagnoles et que la garnison de Gibraltar avait été renforcée.

La mort de Gabriele d'Annunzio

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

Le 23 février 1916, il est blessé à l'œil droit qu'il perd. Après sept mois de traitement, il retourne au front. En août 1918, il va lancer sur Vienne des appels à la population.

Fiume

Le 12 septembre commence l'aventure de Fiume. Le Traité de Saint-Germain avait refusé Fiume à l'Italie. D'Annunzio, à la tête d'une légion de volontaires, marche sur la ville et l'occupe, mettant le monde devant un fait accompli. Il est dictateur de la ville jusqu'à Noël 1920.

Alors, les troupes italiennes, pour faire respecter les décisions prises en commun avec les alliés, marchent sur Fiume et la bombardent. D'Annunzio capitule pour éviter que plus de sang italien ne soit versé.

Il se retire alors sur les bords du lac de Garde, dans sa villa « La Vittoriale » dont il fit don à l'Etat en 1923.

Le 15 mars 1924, à l'occasion de l'annexion définitive de Fiume à l'Italie, le roi créa d'Annunzio prince de Montenevoso à titre héréditaire.

En septembre 1927, il fut nommé président de l'Académie royale d'Italie où il succéda à Marconi.

Le troisième anniversaire de la création de l'aviation de guerre allemande

Berlin, 1er mars. — Le maréchal Goering, ministre de l'Air, à qui le chancelier Hitler venait de remettre le bâton de maréchal, a présidé la cérémonie du troisième anniversaire de la création de l'aviation de guerre allemande. Y assistaient notamment les membres du gouvernement allemand, les commandants en chef de l'armée et de la marine de guerre, des officiers supérieurs, les dirigeants et les chefs du parti national-socialiste.

Le maréchal Gœring a prononcé une allocution dans laquelle il a souligné l'influence du national-socialisme sur la création de l'armée de l'air du Reich. Il a parlé notamment des propositions françaises et britanniques sur la limitation des armements aériens et a affirmé que l'Allemagne était disposée à accepter ces propositions et que c'est par la faute des autres et non par la faute de l'Allemagne qu'il n'a pas été possible de maintenir les flottes aériennes à un niveau qui ne pourrait pas devenir un danger pour la paix.

Puis, le ministre de l'Air a fait l'éloge de ses troupes « qui, dit-il, suivent la tradition de l'ancienne aviation de guerre allemande. C'est à cette armée, a-t-il ajouté, qu'il appartient dans les temps les plus durs de surmonter les difficultés les plus grandes. Maintenant, elle est une arme de paix, mais elle deviendra terrible lorsque l'ordre arrivera. Nous voulons en faire le serment; elle sera la terreur de nos ennemis. »

« Chacun doit se rendre clairement compte, a-t-il ajouté, qu'avec cette nouvelle armée de l'air, nous n'avons pas créé un instrument de parade pour temps de paix, mais l'instrument de guerre le plus incisif qu'il ait été possible de faire.

» Ainsi, nous avons tous contribué à fonder les bases de cette puissance qui défend l'Allemagne contre les violations de ses droits naturels. Et lorsque le Führer, dans son discours au Reichstag, a exprimé cette fière parole que « nous ne tolérerons plus que dix millions de compatriotes allemands, par-delà nos frontières, soient opprimés », alors, soldats de l'armée de l'air, vous savez que, s'il le faut, vous devrez combattre jusqu'au dernier pour ce mot du Führer. »

En terminant, le maréchal Goering a adressé un pressant appel « à la science et à l'industrie pour que l'on construise en Allemagne le meilleur matériel, ainsi qu'aux ouvriers, auxquels on demande beaucoup de travail supplémentaire, mais qui ont la satisfaction de travailler pour leur patrie. »

D'autre part, l'Académie allemande pour les recherches aéronautiques, fondée en 1936, par le Führer-chancelier a créé une médaille Hermann Goering destinée à récompenser les personnalités allemandes et étrangères qui, par leurs travaux scientifiques ou par des exploits particulièrement brillants, favoriseront les progrès de l'aviation.

Des lettres de Napoléon Ier ont été vendues aux enchères à Londres

Londres, 1er mars. — Une importante collection de lettres échangées entre Napoléon Ier et le maréchal Berthier, à l'époque chef d'état-major de l'armée impériale, a été vendue aux enchères mardi, à la salle Sotheby, pour la somme de 2.460 livres sterling, soit environ 380.000 francs.

Cette correspondance a surtout trait à la mission délicate dont l'empereur avait chargé Berthier, en le nommant ambassadeur extraordinaire à Vienne pour demander la main de Marie-Louise. Il y est plus particulièrement question des dispositions à prendre pour assurer la sécurité de la future impératrice pendant son voyage d'Autriche en France. Napoléon y expose aussi à son chef d'état-major, ses plans pour l'invasion de l'Angleterre, ainsi que les raisons qui l'ont amené à différer son entreprise.

La vente s'est déroulée en présence de vingt personnes seulement et a manqué quelque peu d'intérêt.

Après avoir offert en vain toute la collection pour la somme de 500 livres, l'huissier procéda à la mise aux enchères de lots séparés. Les lettres relatant les projets d'invasion de l'Angleterre furent adjugées pour la mince somme de dix livres à la maison Maggs, de Londres, qui s'assura aussi celles concernant le mariage de Napoléon et de Marie-Louise pour 300 livres. Neuf plans de fortifications italiennes n'ont pas réalisé plus de dix livres dix shillings, tandis qu'une lettre datée de décembre 1806, écrite par Joséphine à Berthier, montait jusqu'à 21 livres. Ces deux lots ont été adjugés aussi à la maison Maggs.

Des amateurs américains se sont assuré plusieurs lots d'une valeur totale de 400 livres, ainsi que M. Pozzi, de Paris. Il est probable qu'un grand nombre de lettres reviendront sous peu en France par le canal de la maison Nenna.

— Un accident de chemin de fer au cours duquel trois personnes ont été blessées, s'est produit non loin de la gare de Bonco-Campocanneto (Italie). Le chef du train a été arrêté.

Le général de Miller et mon mari se trouvent en Russie, affirme la générale Skobline

Et elle s'offre... à aller les rechercher

Paris, 1er mars. — La générale de Miller et Mme Skobline ont été confrontées mardi après-midi, de 15 h. à 20 h. Me Ribet, avocat de la générale, s'est efforcé d'établir que Mme Skobline s'est employée avec son mari à créer pour la journée du 22 septembre, un alibi.

Mme Skobline, pressée par son avocat, Me Philonenko, de dire toute la vérité, a juré qu'elle ne savait rien de l'affaire.

« Je suis accablée et calomniée, mais je n'ai rien à craindre. Je ne peux pas dire ce que je ne sais pas. »

A sa demande, M. Marchat a accepté de la laisser un instant seule avec la générale de Miller. On devait savoir peu après qu'elle avait déclaré à celle-ci que le général de Miller et Skobline se trouveraient actuellement en Russie et qu'elle était prête, si on la laissait en liberté, de faire tout ce qu'elle pourrait pour les retrouver.

Après ce dernier épisode émouvant, Mme Skobline a été reconduite à la Petite-Roquette.

Un budget militaire de 50 milliards de francs aux Etats-Unis ?

Washington, 1er mars. — Le sénateur Pittman, président de la Commission des Affaires étrangères, a déclaré qu'étant donnés les préparatifs de guerre des pays étrangers, en l'absence totale d'efforts pour la paix, le budget de la défense nationale, qui s'élève à environ un milliard de dollars, soit plus de 30 milliards de francs, et qui est actuellement étudié par la Commission navale de la Chambre, devrait être augmenté de 600 millions de dollars (18 milliards de francs).

M. Pittman a souligné que la plus grande précaution à prendre pour les Etats-Unis était une préparation minutieuse et une augmentation du programme naval.

COTONS

LIVERPOOL, 1er mars.

Importations : 18.385 balles; Américain : hausse 3; Brésilien : hausse 3; Egyptien : sakellaridis, hausse 19; upper, hausse 4.

	New-Orléans		New-York	
Termo	Préc.	Jour	Préc.	Jour
Disponible ...	9.43	—.—	9.27	9.16
Mars	9.31	—.—	9.15	9.08
Avril	—.—	—.—	9.17	9.08
Mai	9.34	—.—	9.21	9.11
Juin	—.—	—.—	9.24	9.13
Juillet	9.38	—.—	9.27	9.16
Août	—.—	—.—	9.30	9.19
Septembre ...	—.—	—.—	9.33	9.22
Octobre	9.45	—.—	9.37	9.26
Novembre	—.—	—.—	9.36	9.26
Décembre	9.45	—.—	9.38	9.26
Janvier	9.45	—.—	9.39	9.28
Février	—.—	—.—	—.—	—.—

Recettes. — Aux ports de l'Atlantique, 1.000; aux ports du Golfe, 13.000; aux ports du Pacifique, 1.000.

Exportations. — Pour la Grande-Bretagne, nulles; France et Continent, nulles; Japon et Chine, 1.000.

CHANGES A L'ETRANGER

Londres. — Sur Paris, 153.65; sur Bruxelles, 29.557; esc. hors banque, 0 9/16; prêt à court terme, 0 1/2.

New-York. — Sur Paris, 326 3/8; sur Londres cab transf., 501 3/4; sur Bruxelles, 1000.

SUCRES. — Cuba prompte livraison, 313; mars, 224-25; mai, 224-25; juillet, 226-27; septembre, 227-28; janvier, 223-24. — Ventes: 5.000 tonnes.

Revue du marché de New-York

New-York, 1er mars. — Un ton assez apathique a marqué la séance d'aujourd'hui au marché de Wall Street, mais la faiblesse avec laquelle les gains étaient maintenus a eu pour effet d'encourager les courtiers à la hausse. Le chiffre des ventes a porté sur 530.000 parts, comprenant 637 émissions dont 199 baissaient et 294 haussaient, 143 demeurant inchangées.

L'ouverture était plutôt faible. La cote fluctuant de façon indécise. La « Johns Manville » perdait un point en raison du fait que cette compagnie n'avait pas aujourd'hui déclaré de dividende.

Une légère avance s'est manifestée au début de l'après-midi, les acheteurs de valeurs principales ayant reçu un certain encouragement d'ufait que les autorités de Washington annonceraient bientôt une période de répit pour l'industrie américaine. Au surplus, la déposition de M. Bernard Baruch, devant la Commission sénatoriale, a ravivé les espoirs en ce qui concerne une révision éventuelle des impôts. La cote accusait à ce stade des hausses générales d'un point.

Les sciéries étaient en hausse grâce à la possibilité d'une activité nouvelle dans les fonderies, tandis que les automobiles étaient mieux achalandées en raison de l'accroissement des ventes mensuelles de la General Motors. Les ferroviaires étaient fermes mais certains boursiers estiment qu'en raison du délai apporté à la finalisation du nouveau barème des frêts, les effets favorables de l'adoption d'un nouveau tarif ne seraient peut-être que momentanés. Les pétroliers et les produits manufacturés étaient moins soutenus que les autres valeurs.

La clôture du marché était ferme.

Voici quelques cours de clôture :

Anaconda 33 3/8; Canadian Pacific 7; General Electric 40 1/2; General Motors 35 1/2; Radio Corporation 6 7/8; Standard Oil 33 3/8; U. S. Steel 53 7/8.

« Les paysans de l'Autriche descendraient dans la rue le cas échéant pour affirmer que leur pays doit rester libre et indépendant » déclare à Linz le ministre de l'Agriculture

Vienne, 1er mars. — Une importante manifestation des représentants de la paysannerie de la haute Autriche, a eu lieu à Linz, en faveur de l'indépendance et de la souveraineté de l'Autriche.

Dans son discours, le gouverneur, M. Gleissner a déclaré que les fondements de l'Etat reposaient sur l'harmonisation de la liberté et de l'autorité.

Il a ajouté qu'il répudiait toute anarchie ou dictature.

M. Mandorfer, ministre de l'Agriculture faisant allusion aux accords de Berchtesgaden a déclaré :

« L'Autriche tiendra sa parole et nous ne doutons pas que l'Allemagne fasse de même.

» Les paysans autrichiens, a-t-il poursuivi, ne descendent pas volontiers dans la rue ; mais, le cas échéant, il y apparaîtraient pour affirmer que l'Autriche doit rester libre et indépendante. »

La manifestation a pris fin par un vote de confiance et de loyalisme inébranlable envers le chancelier Schuschnigg que M. Mandorfer qualifia d'Autrichien d'une fidélité sans égale.

Un sérum contre la piqûre de scorpion

Paris, 1er mars. — On sait que la piqûre de scorpion est mortelle dans certaines régions de l'Afrique. Aussi M. Etienne Sergent, de l'Institut Pasteur d'Alger, s'est-il efforcé de découvrir un sérum susceptible d'enrayer les dangers de cette piqûre. Après diverses expériences, il est arrivé à mettre au point un sérum qui a été expérimenté avec succès sur 33 personnes dont l'état était jugé désespéré. Sur ces 33 malades, 26 ont été totalement guéris.

Ce résultat heureux a été communiqué mardi après-midi à l'Académie de médecine.

Cette compagnie a entendu, d'autre part, un rapport sur la question des jus de fruits. Ce rapport qui sera discuté ultérieurement approuve la fabrication des jus de fruits sous réserve que seuls seront employés les procédés autorisés par la commission d'hygiène et qu'il sera interdit d'ajouter aux produits des arômes, des colorants ou des parfums.

Dernières nouvelles sportives

FOOTBALL-ASSOCIATION

Les Diables Rouges battent la London Combination par 2 buts à 0

Bruxelles, 1er mars. — Surprenante victoire en vérité que celle que viennent de remporter les Diables rouges sur la London Combination, en présence de quinze mille spectateurs au Stade du Centenaire. Elle a pourtant été acquise tout à fait régulièrement et on peut même dire qu'elle est entièrement méritée. Les deux buts belges furent marqués dans les cinq dernières minutes du match par Mundeleé et Voorhoof. Braine s'étant montré une fois encore le meilleur joueur belge et le seul qui pût soutenir la comparaison avec les Anglais, sous le rapport de la technique, car dans ce domaine et aussi dans celui de la sûreté tactique, les Belges ont été nettement dominés.

La première mi-temps fut presque complètement en faveur des Londoniens qui attaquèrent pendant les trois quarts du temps mais la grande faiblesse des insulaires fut leur imprécision dans le shot. Vingt fois, ils se trouvèrent à bonne portée de tir mais ils ne shootèrent qu'avec précision une demi-douzaine de fois et ces envois furent arrêtés par un Badjou qui réussit à faire oublier ses récentes défaillances. Au repos, les Anglais méritaient deux buts d'avance, mais c'est à eux seuls qu'ils doivent s'en prendre s'ils ne les ont pas marqués.

Jouant à leur tour avec l'avantage d'un vent violent, les Diables rouges sortirent de leur réserve à la reprise. Ils jouèrent avec vitesse et décision en face d'une défense autrement forte que celle de la Hollande. Ils attaquèrent beaucoup plus souvent que les Anglais.

Avec Braine, il faut citer dans l'équipe belge Paverick, Dalhem, Voorhoof et Van de Wouvère. Mondeal, étroitement marqué et souvent arrêté incorrectement par Sidey d'Arsenal, n'a pas été fort brillant, mais Capelle n'aurait certainement pas fait mieux que lui.

CYCLISME

Sept équipes en tête des Six Jours d'Anvers

Même affluence mardi soir que les jours précédents et course toujours animée. Aux huit équipes qui se trouvaient en tête à égalité de distance mardi matin, est venue s'ajouter vers 9 heures, celle des Français Archambaud-Guimbretière.

A la suite de chasses répétées, les équipes Ronsse-Depeuw et Stieler-Christensen perdirent contact.

A minuit, le classement était le suivant:

1er Deneef-Dekuysscher, 176 pts; 2. Slaats-Pellenaers, 131 pts; 3. Buysse-Billiet, 82 pts; 4. Van Schijndel-Vandenbroeck, 74 pts; 5. Pijnenburg-Wels, 70 pts; 6. Kaers-Huys, 66 pts; 7. Archambaud-Guimbretière, 14 pts; à un tour, 8. Christensen-Stieler, 29 pts; 9. Ronsse-Depeuw, 15 pts; à trois tours, 10. De Ryck-Naeys, 88 pts; 11. Verreyken-Declercq, 70 pts; 12. Meerschaert-Verhaegen, 66 pts; 13 à sept tours, Kruzenac-Bekker, 51 pts; 14. Lapébie-Choeque, 12 pts; 15. Huybrechts-Palmans.

En 96 heures, soit quatre jours, 2.861 kilomètres 645 ont été couverts.

---

* Feuilleton du « Journal de Roubaix » du mercredi 2 mars 1938. — N° 2. *

MON CŒUR T'ATTENDAIT

par Pierre Dhaël

— Viens, mon vieux... viens voir les chênes de ton grand-père.

— Vous ne voulez pas le couvrir un peu ? demanda la jeune femme avec inquiétude. Il fait froid et humide ce soir.

Le baron protesta :

— Vous plaisantez, dit-il, pour aller jusqu'au chenil !...

Il ajouta gaiement :

— Et rendre visite à la meute.

. . . . . .

La meute, comme M. de Briget l'appelait avec une emphase amusée, était composée de douze chiens courants que le vieux Julou, le piqueur, soignait avec une tendre sollicitude. Cela suffisait au baron pour ses plaisirs cynégétiques. Il chassait le sanglier l'hiver et s'amusait en automne à forcer le lièvre dans les chaumes des côteaux qui forment les premiers versants de la « Montagne Noire ».

La chasse, la surveillance active de sa belle terre, riche en céréales et en fourrages, la lecture des journaux et celle des auteurs classiques que, latiniste remarquable, il lisait dans le texte, tout cela joint à l'admiration qu'il portait à son petit-fils, meublait amplement la vie du baron Antoine de Briget.

Il avait soixante ans à peine et ne les paraissait point. Le jarret infatigable et le poignet robuste, il ne connaissait aucune des fatigues, ni des maladies du corps. Il était bien, lui aussi, comme il le constatait tout à l'heure pour son petit-fils, un vrai Briget... Un chêne !...

L'âme semblait modelée sur l'enveloppe. Saine, puissante, elle était servie par une remarquable intelligence doublée d'un jugement solide.

Passionnément attaché, par un formidable égoïsme de famille, à sa terre et aux siens, Antoine de Briget était dépourvu de toute véritable sensibilité. Les complications sentimentales et les souffrances raffinées, qui sont le triste apanage des cérébraux, demeuraient pour lui incompréhensibles.

Aussi, la mentalité de son fils, Jean-Bernard, lui échappait-elle complètement.

— Il disait volontiers :

— Ce garçon-là n'est pas de notre race.

Mais Toinet lui apparaissait comme une belle compensation. Il avait désiré qu'on donnât à l'enfant le nom d'Antoine, qui était le sien, et voilà que ce petit-fils lui ressemblait étonnamment ! Sauf les yeux et les cheveux qu'il avait pris à sa mère, pour tout le reste, c'était un Briget pur-sang...

— Dépêchons-nous, bon papa...

Madeleine regarda la pendule.

— Pas plus de dix minutes, mon père, recommanda-t-elle.

— Soyez tranquille.

Elle regagna le petit salon où, tout à l'heure, elle se tenait avec son fils.

On appelait ainsi cette pièce par comparaison avec le grand salon qui était de vaste dimension. Mais dans ce prétendu « petit salon » on aurait pu faire tenir un modeste logement complet. Ses murs étaient tendus d'une soie cretonne Louis XVI et le mobilier, tout entier de la même époque et exécuté par un ouvrier d'art particulièrement doué, possédait des lignes d'une grâce charmante. Rien de discordant ne venait troubler l'harmonie de cet ensemble, que des générations s'étaient légué pieusement de l'une à l'autre. Seul le grand piano à queue de Jean-Bernard, sur lequel un splendide bouquet de chrysanthèmes chevelus penchait la tête au-dessus d'un vase de cristal taillé, jetait une note de modernisme.

Madeleine posa une nouvelle bûche sur les chenets. Puis, comme le feu s'était porté un peu en avant et que la flamme menaçait de déborder la vaste cheminée, elle se baissa légèrement pour rassembler les braisers rouges.

Elle apporta dans ce geste une aisance exquise. Sa taille souple plaça sur ses hanches solides; sa nuque, alourdie par le chignon serré de ses cheveux, se courba, découvrant la naissance du cou au modelé délicat.

Elle offrait ainsi l'image de la douce et vigilante gardienne du foyer, activant la flamme où, tout à l'heure, viendraient se réchauffer ceux qui lui étaient chers, classiquement belle, oublieuse d'elle-même, épouse et mère avant tout.

. . . . . .

— Maman !... maman !...

Toinet arrivait essoufflé.

Il mit dans la main de Madeleine ses petits doigts glacés.

Elle demanda avec inquiétude :

— Tu n'as pas pris froid, mon amour?

— Non, non... Ah ! maman, si tu avais vu ! Trompette, elle est méchante,